



## Felis Belgica Règlement International Winner

- Les conditions et obligations d'enregistrement telles qu'énoncées dans le règlement de la FIFe sont d'application.
- Seuls les membres FBe et les chats enregistrés au Livre des origines de FBe au nom de membres FBe, et présentés sous le nom de membres FBe, sont éligibles.
- Les points sont attribués uniquement pour les expositions FIFe à l'étranger (hors Belgique). Par pays, un maximum des 5 meilleurs résultats sera pris en compte. Les Winner Shows comptent comme n'importe quel pays et peuvent toujours être ajoutés en plus.
- La compétition se déroule par année civile : du 01/01 au 31/12.
- Un titre IW peut être décerné par catégorie à :
  - o Femelle entière (à partir de 4 mois jusqu'à ∞)
  - o Mâle entier (à partir de 4 mois jusqu'à ∞)
  - o Chat stérilisé/castré (à partir de 4 mois jusqu'à ∞)
  - o Chat de maisonLes points obtenus en classe chaton ou junior sont pris en compte.  
Un chat inscrit comme castré lors du dernier jour d'exposition participe uniquement pour le Meilleur Castré. Les points obtenus avant la castration restent valables.
- Les certificats obtenus dans les classes 13a (nouveaux), 13b (contrôle), 13c (détermination), classe 15 (vétérans) et classe 16 (portée) ne sont pas pris en compte.
- Barème des points :
  - o CACC / CACJ / CAC / CAP : 2 points
  - o CACIB, CAPIB, CAGCIB, CAGPIB : 3 points
  - o CACS, CAPS, PH : 5 points
  - o Nom. BIS : 10 points
  - o BIS : 20 pointsSeul le meilleur résultat par jour d'exposition est pris en compte. Les points ne sont pas cumulatifs.
- Chaque chat doit obtenir au minimum 20 points pour participer à la compétition.
- Chaque chat doit pouvoir présenter au moins 1 certificat d'une exposition FIFe où un BIS a été obtenu.
- En cas d'égalité au classement final, les critères suivants sont appliqués dans l'ordre :
  - o Chat avec le plus grand nombre de BIS
  - o Chat avec le plus grand nombre de nominations BIS
  - o Chat avec le titre le plus élevé
  - o Chat le plus âgéSi une égalité subsiste, le comité FBe, sur avis de la commission des expositions et du Livre des origines, peut décider d'attribuer le titre IW aux deux chats.



# FELIS BELGICA

Règlement International Winner v. 31/01/2026



- Les membres FBe portent l'entière responsabilité d'envoyer les certificats obtenus lors des expositions FIFe à l'étranger au responsable administratif, au plus tard le 31/12, à l'adresse : [IW@felisbelgica.be](mailto:IW@felisbelgica.be). Ils doivent utiliser le formulaire prévu à cet effet.